



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3095

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 2 - 2018

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3095**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 2 - 2018**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre pour l'année 2018 sont soumises à l'approbation du Conseil.

Elles correspondent à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires ou à des variations des dépenses ou recettes prévues qui permettent aux directions de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public.

À l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole de Lyon s'élèvent à 2 474,9 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 759,5 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 218,8 M€ en dépenses réelles d'investissement et 1 019,9 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 650 M€ en dépenses et 87,3 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 431,4 M€ en dépenses sur les projets (dont 389,8 M€ pour le budget principal) et 218,6 M€ sur les opérations récurrentes (dont 194,8 M€ sur le budget principal).

I - Budget principal**1° - Section de fonctionnement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de + 2,8 M€, soit + 14,6 M€ en recettes et + 11,8 M€ en dépenses.

Les principales variations en mouvements réels sont commentées par nature.

a) - Les recettes

Les principaux mouvements visent à ajuster les prévisions des dotations de l'État en fonction des montants notifiés.

Au vu des critères nationaux, la Métropole est bénéficiaire du fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) fondé sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). L'attribution 2018 s'élève à 8 M€.

La composante départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) atteint 8,5 M€ (+ 6,1 M€).

Les recettes de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) sont abondées de 0,5 M€ pour les refacturations au Conseil départemental des frais d'hébergement d'enfants relevant de sa compétence portant la prévision à 1,6 M€.

b) - Les dépenses

Les principales propositions concernent les dépenses à caractère social prévues à hauteur de 760,8 M€ (+ 10,9 M€).

En raison de la progression limitée du nombre de bénéficiaires ayant sollicité les nouvelles dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), liée à l'importance du reste à charge leur incombant, les prévisions relatives aux allocations personnalisées d'autonomie (APA) sont ramenées à 107,7 M€ (- 2 M€).

Au vu du taux de réalisation sur les 8 premiers mois de l'année, il est proposé de porter les crédits alloués à la prestation de compensation du handicap (PCH) à 49,3 M€ (- 0,6 M€).

Les frais de séjour et d'hébergement pour l'enfance sont abondés de + 13,5 M€ pour s'établir à 129,8 M€ en 2018. Il s'agit d'ajuster les crédits dédiés à l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) en forte augmentation sur le 1^{er} semestre 2018.

Les charges à caractère général sont ajustées à 306,2 M€ (+ 3,3 M€), dont 3 M€ pour le financement du dispositif d'évaluation et de mise à l'abri des MNA porté en lien avec "Forum Réfugiés-Cosi".

Les crédits de fourniture d'énergie et d'électricité sont portés à 6,7 M€ (+ 0,3 M€).

La subvention d'équilibre versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est ajustée aux plannings de réalisation des opérations et ramenée à 8,6 M€ (- 2,4 M€).

2° - Mouvements intersections

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 2,8 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être porté à 44,3 M€.

3° - Section d'investissement

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de - 2,8 M€, soit + 2,6 M€ en recettes et + 5,4 M€ en dépenses.

Au sein de la section d'investissement, les écritures d'ordre patrimoniales inscrites à hauteur de 25,2 M€ en dépenses et recettes concernent principalement les cessions à l'euro symbolique et les régularisations d'avances sur marchés.

a) - Les recettes

Concernant les subventions à percevoir, un ajustement de - 1,5 M€ constate le désengagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les travaux d'aménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3° (section comprise entre les rues Bouchut et d'Arménie).

Le solde des participations des enseignes commerciales Ikea et Leroy Merlin pour les équipements publics exceptionnels d'accessibilité au site du Puisoz à Vénissieux est inscrit à hauteur de 0,7 M€.

Un complément de 1,1 M€ permet l'ajustement au coût final de l'opération de la subvention versée à la SNCF pour le financement des travaux de création d'un pont rail traversée Magellan à Confluence Lyon 2°.

Une inscription supplémentaire de 0,7 M€ permet la régularisation d'avances versées à des mandataires de travaux de la Métropole. 0,1 M€ concerne des annulations de mandats pour travaux, émis sur exercice antérieur. La rétrocession des acquisitions foncières réalisées en 2018 pour le compte de communes entraîne une recette supplémentaire de 3,6 M€. L'ensemble de ces ajustements de crédits autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 1,9 M€, ramenant ainsi la prévision à 141 M€.

b) - Les dépenses

Un recalage des crédits de 0,3 M€ finance les prestations informatiques liées au développement d'outils de régulation (conditions de circulation avec Onlmoov, covoiturage, calculateur d'itinéraire).

En matière de subventions (- 3,6 M€), les principales modifications concernent l'ajustement des prévisions d'exécution des contrats communaux au regard des actions déjà réalisées et la modification des inscriptions ouvertes pour le financement des projets futurs.

Les immobilisations corporelles augmentent de 3,9 M€. Le rachat d'ouvrages publics à l'aménageur du projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu atteint 18,4 M€ au total. Il débute en 2018. Un complément de prévision de 3,5 M€ est nécessaire en 2018 pour prendre en charge le 1^{er} paiement d'un montant de 5,2 M€.

0,4 M€ viendra abonder les prévisions de travaux pour les projets nouveaux à lancer en 2018.

Les crédits liés aux opérations pour compte de tiers sont ajustés à hauteur de - 1,5 M€ au regard des échéanciers de travaux des projets Cœur Presqu'île à Lyon 1^{er} et Lyon 2^o (- 0,5 M€) et Institut de nanotechnologies de Lyon (- 1 M€).

Une immobilisation financière de 5,4 M€ constatera une créance pour une cession en annuités à la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence.

La participation de la Métropole au capital de la société de projet Lyon Rhône solaire, lauréate de l'Appel des 30 sur la Vallée de la Chimie justifie l'inscription de 0,5 M€ sur l'exercice 2018.

II - Budget annexe de l'assainissement

1° - Section d'exploitation

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de + 0,2 M€, soit + 0,4 M€ en recettes et + 0,2 M€ en dépenses.

Au vu des réalisations des 8 premiers mois, le produit de la redevance d'assainissement s'établirait à 69,7 M€ (+ 0,7 M€). Par ailleurs, un complément de 1,3 M€ est proposé au titre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (+ 0,8 M€) et pour les recettes liées aux constructions de branchements (+ 0,5 M€).

En raison de la modification des taux d'aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'eau, les primes d'épuration seraient ramenées à 8,6 M€ (- 1,6 M€).

En dépenses, un complément de 0,08 M€ est proposé en charges exceptionnelles, dont 0,05 M€ pour des régularisations comptables sur exercice antérieur.

Dans le cadre de la nouvelle convention relative au transport et au traitement des eaux usées en provenance des Communes de Givors et Grigny, dans les installations du Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG), la participation financière de la Métropole s'établirait à 0,77 M€ (+ 0,07 M€).

À l'issue des actions de recouvrement du trésorier, il est proposé d'inscrire 0,06 M€ en perte sur créances irrécouvrables.

Au sein de la section d'investissement, les écritures d'ordre patrimoniales inscrites à hauteur de 0,2 M€ en dépenses et recettes concernent les régularisations d'avances sur marchés.

2° - Mouvements intersections

La section d'exploitation dégage un solde positif de 0,2 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'établirait à 5 M€.

3° - Section d'investissement

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de - 0,23 M€, soit - 0,15 M€ en recettes et + 0,08 M€ en dépenses.

La prévision pour les frais d'études des projets futurs à individualiser en 2018 est abondée de 0,2 M€. Par ailleurs, le report de l'application Vigilance, destinée à la surveillance du système d'assainissement baptisé Camele'Eau, autorise une réduction de - 0,07 M€ du crédit de paiement 2018.

0,07 M€ supplémentaire peut être affecté au règlement des factures de mobiliers et matériels.

Les crédits nécessaires aux travaux de dépose de couvertures amiantées sur 22 bâtiments affectés au fonctionnement des services sont également ajustés (- 0,1 M€).

En recettes, un décalage de l'encaissement de la participation du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) est à prévoir pour les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement dans le cadre des aménagements de la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux (- 0,15 M€).

III - Budget annexe des eaux

1° - Section d'exploitation

En dépenses, il est proposé un ajustement de prévision entre chapitres de 15 000 € budgétairement neutre.

2° - Section d'investissement

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde nul.

En recettes, comme pour le budget annexe de l'assainissement, la participation du SYTRAL pour les travaux sur le réseau d'eau potable, liés au tramway T6, est reportée à concurrence de - 0,2 M€

0,3 M€ de subvention à recevoir vient abonder les prévisions pour les projets futurs à individualiser en 2018.

En dépenses, 0,135 M€ finance des frais d'études supplémentaires sur les opérations récurrentes.

Les crédits sont, par ailleurs, décalés au vu de la réalisation du programme des travaux pour la sécurisation et le renouvellement de réseaux d'eau potable de l'agglomération métropolitaine, soit - 0,15 M€

IV - Budget annexe du réseau de chaleur

1° - Section d'exploitation

La refacturation des charges de structure supportées par le budget principal nécessite un complément de 0,02 M€

En vue d'une opération de remboursement anticipé d'emprunt, les charges financières sont portées à 0,36 M€ (+ 0,03 M€).

2° - Mouvements intersections

Le solde négatif de la section d'exploitation (- 0,05 M€) peut être soustrait du virement à la section d'investissement. Ce virement sera ainsi ajusté à 1,48 M€

3° - Section d'investissement

En recettes, 0,3 M€ est attendu de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le solde de la subvention des réseaux de chauffage urbain à Vaulx en Velin.

En dépenses, 0,2 M€ est affecté aux travaux d'amélioration acoustique des équipements de chauffage urbain de la Duchère à Lyon 9°.

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

1° - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe s'équilibre, en mouvements réels, à - 0,8 M€ en dépenses et en recettes.

Les recettes issues des zones d'aménagement concerté (ZAC- produits de cessions et participations) sont ajustées de + 1,6 M€ et les dépenses de - 0,8 M€

En recettes, le principal ajustement concerne une cession de terrain pour 1,4 M€ sur la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

En dépenses, les prévisions d'études et d'acquisitions de terrains pour la ZAC Mermoz sud sont ajustées de - 0,5 M€ pour tenir compte du relogement en cours de locataires en place.

Concernant la ZAC Carnot Parmentier à Saint Fons, 0,3 M€ est reporté en 2019 en lien avec la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Au vu de ces ajustements de crédits, la participation d'équilibre du budget principal est ramenée à 8,6 M€ (- 2,4 M€).

2° - Mouvements intersections

Les ajustements de recettes et dépenses proposés à la présente décision modificative impactent les mouvements d'ordre des comptes de stock de terrains pour 1,6 M€ en dépenses et recettes pour les 2 sections.

VI - Budget annexe du restaurant administratif

Les dépenses et recettes d'investissement présentent un solde nul.

25 179,54 € en dépenses permettent d'opérer des changements entre chapitres, assurant l'achat d'un éco-digesteur pour le traitement des déchets organiques.

VII - Révision des autorisations de programme et d'engagement

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'autorisations d'engagement (AE) et de CP, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes.

Le montant des AP/AE peut être révisé à chaque étape budgétaire.

1° - Les AP nouvelles ouvertes en 2018

Par délibération n° 2018-2558 du 22 janvier 2018, le Conseil de la Métropole, a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP nouvelles, à lancer au cours de l'exercice, à 645,8 M€ répartis de la manière suivante :

- 438,9 M€ pour les projets, dont 379,1 M€ pour le budget principal,
- 206,9 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,4 M€ pour le budget principal.

Par délibération n° 2018-2802 du 25 juin 2018, le Conseil de la Métropole, a validé l'inscription de 30,8 M€ d'AP nouvelles supplémentaires. Le montant des AP nouvelles a ainsi été porté à :

- 468,9 M€ pour les projets, dont 409,1 M€ pour le budget principal,
- 207,7 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,4 M€ pour le budget principal.

Au cours des Conseils métropolitains de janvier à septembre 2018, 565,3 M€ ont été individualisés en dépenses et 55 M€ ont été affectés en recettes.

L'analyse des besoins prévisionnels pour la fin de l'année 2018, incite à proposer l'inscription d'une AP nouvelle supplémentaire de 2,6 M€ en dépenses pour permettre d'individualiser l'ensemble des projets métropolitains délibérés par le Conseil métropolitain.

Le montant des AP nouvelles est ainsi porté à :

- 471,5 M€ pour les projets, dont 411,8 M€ pour le budget principal,
- 208,5 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,6 M€ pour le budget principal.

Dans le même temps, le montant global des AP prévisionnelles de recettes peut être augmenté de 34,1 M€. Sont notamment identifiés, 10 M€ pour les aides à la pierre sur le logement social, ainsi que 5,35 M€ pour la restructuration du pôle commercial du Champ du Pont situé sur les Communes de Bron et de Saint Priest.

Aux budgets principal et annexe de l'assainissement, pour tenir compte des impacts des fortes intempéries du printemps sur les réseaux d'eaux pluviales et usées, il est proposé d'abonder les AP des opérations récurrentes 2018, d'un montant de 0,2 M€ et de 0,5 M€.

À l'issue des révisions d'AP nouvelles 2018 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles amendées lors de la décision modificative n° 2018-2802 du Conseil du 25 juin 2018, s'établissent comme suit :

| AP nouvelles (en €) | Budget voté 2018 | | Budget prévu 2018 après vote de la décision modificative n° 2 | |
|---|--------------------|-------------------|---|-------------------|
| | dépenses | recettes | dépenses | recettes |
| budget principal | 596 309 008 | 54 965 302 | 598 393 230 | 88 372 502 |
| budget annexe de l'assainissement | 63 067 834 | 1 472 550 | 63 567 834 | 1 472 550 |
| budget annexe des eaux | 17 485 101 | | 17 485 101 | 550 000 |
| budget annexe du restaurant administratif | 52 000 | | 52 000 | |
| budget annexe du réseau de chaleur | 501 835 | | 501 835 | 125 000 |
| Total | 677 415 778 | 56 437 852 | 680 000 000 | 90 520 052 |

2° - Les AE nouvelles ouvertes en 2018

Dans le domaine de l'éducation, une augmentation des dépenses est proposée au budget principal à hauteur de 0,4 M€ pour les prestations de demi-pensions en gestion déléguée.

Pour 2018, les AE nouvelles seront ainsi portées à :

| AE nouvelles (en €) | Budget 2018 | | Budget prévu 2018 après vote de la décision modificative n° 2 | |
|---------------------|-------------------|------------------|---|------------------|
| | dépenses | recettes | dépenses | recettes |
| budget principal | 60 165 762 | 6 739 223 | 60 585 762 | 6 739 223 |
| BAOURD | 3 020 833 | 700 000 | 3 020 833 | 700 000 |
| Total | 63 186 595 | 7 439 223 | 63 606 595 | 7 439 223 |

III - Transmission dématérialisée du budget

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, la Métropole doit procéder à l'envoi dématérialisé de son budget en Préfecture à compter de 2017.

La Métropole a autorisé monsieur le Président, par délibération du Conseil n° 2016-1465 du 19 septembre 2016, à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture permettant à la Métropole de s'engager dans la démarche "actes budgétaires" qui vise, dans un souci d'efficacité et de consolidation des données budgétaires des collectivités, à dématérialiser la transmission des budgets consécutivement à leur adoption.

Les collectivités territoriales entrées dans cette démarche utilisent pour ce faire l'application TotEM fournie par les services de l'État. Un mauvais traitement de certaines données par cette application engendre l'apparition d'anomalies dans l'édition des volumes budgétaires joints à la présente délibération.

Concernant la Métropole, 2 états du budget principal relatifs à la section d'investissement n'affichent pas correctement certaines données des chapitres budgétaires relatifs aux dépenses dites "financières". Ces anomalies sont en cours de traitement par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, pour le budget principal :

- dans la rubrique "III - A - Vote du budget - section d'investissement - vue d'ensemble - dépenses AP nouvelles et crédits de l'exercice" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 192 571,89 €; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 €;

- dans la rubrique "III - A1 - Vote du budget - section d'investissement - dépenses - détail par article" :

. au chapitre 13, et également pour le compte 1321, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 27 785,13 €; et dans la colonne "Pour information, crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 €;

. au chapitre 13, et également pour le compte 1322, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 131 400,00 €; et dans la colonne "Pour information, crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 €;

. au chapitre 13, et également pour le compte 1348, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 33 386,76 €; et dans la colonne "Pour information, crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2018 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération,

b) - la révision des AP globales nouvelles 2018 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 2 084 222 €;
. recettes : 33 407 200 €;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 500 000 €;

- budget annexe des eaux :

. recettes : 550 000 €;

- budget réseau de chaleur :

. recettes : 125 000 €;

c) - la révision des AE globales nouvelles 2018 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 420 000 €.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget du restaurant administratif et le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe étant votés selon la nomenclature budgétaire M57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M41.

3° - Approuve l'individualisation complémentaire des autorisations de programme récurrentes 2018 et de l'autorisation de programme - P27 Préservation et promotion d'espaces naturels comme suit :

- budget principal :

Opérations récurrentes 2018 - dépenses : 200 000 € exercice 2018,

Programme P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels - opération n° 0P27O7174 - agriculture - dépenses : 3 200 000 € répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 350 000 € en 2018,
- . 806 000 € en 2019, 2020 et 2021,
- . 432 000 € en 2022 ;

- budget annexe de l'assainissement :

Opérations récurrentes 2018 - dépenses : 500 000 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 200 000 € en 2018,
- . 200 000 € en 2019,
- . 100 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 novembre 2018.